

Edito

Etre dans l'opposition tout en faisant sans cesse des propositions au service des Antoniens telle est notre ligne de conduite. Hélas, la majorité UMP à la Mairie et à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB) n'en a cure. Pour preuve, le projet de réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire.

Le choix retenu par la CAHB consiste à élargir l'immeuble pour y réaliser 300 chambres de 16 m² et une poignée à 30 m². Le coût pour cette seule opération avoisine 30 millions d'euros TTC. Le loyer par logement sera porté à 23 euros le m² contre 13 actuellement, soit 660 euros pour un 30 m². Quels étudiants peuvent supporter cette charge ?

Au même moment la CAHB s'apprête à détruire sur le site 480 logements de 27 m² dans les bâtiments F, G et H loués aujourd'hui à 240 euros et dont une réhabilitation plus simple permettrait de maintenir des loyers supportables pour des étudiants. Quelle est la logique ?

Même en prenant en compte les aides personnalisées au logement (APL), un étudiant passant d'un 10,5 m² à un 16 m² verra son loyer multiplié par 2,85 (3,73 pour un couple passant d'un 27 m² à un 30 m²) ! C'est cela la réalité du projet de la CAHB et du Conseil général des Hauts-de-Seine : on ne réduit pas seulement le nombre de chambres étudiantes, on en modifie cyniquement la sociologie !

Oui, la Résidence universitaire d'Antony a une spécificité : elle loge les étudiants les plus démunis. Pas pour faire de l'assistantat mais pour permettre à tous de se réaliser et réussir ses études. Cette spécificité doit perdurer.

Une autre réhabilitation est possible, moins chère et respectueuse de tous les étudiants. À ces conditions, l'ensemble des acteurs publics (État, CROUS, Région Île-de-France) est désormais prêt à y participer. Il ne faut pas manquer cette chance.

Car la résidence qui a trop longtemps fait office de roue de secours du logement social doit retrouver son sens premier : permettre à tous nos jeunes de poursuivre leurs études et de réussir dans la vie !

Antony Place Publique

Le sacrifice des gymnases

En dépit des grandes opérations d'autosatisfaction municipale, le sport antonien vient de subir plusieurs contrecoups cet été. En premier lieu, la disparition annoncée de 2 hectares du parc de l'US Métro à la Croix-de-Berny pour laisser place à une opération immobilière de plus.



C'est la conséquence du nouveau plan local de l'urbanisme décidé par le maire et son adjointe à l'urbanisme : densifier, y compris au détriment des espaces verts ou de loisirs. Les sportifs sont priés d'aller voir ailleurs.

Et ils n'iront pas au gymnase La Fontaine. Voilà qu'après plusieurs campagnes de sondage, la Ville découvre que cet équipement repose sur la Bièvre et qu'il ne peut pas supporter les travaux de rénovation envisagés. Le risque d'enfoncement du gymnase était trop grand. Si bien que les travaux sont interrompus pour une durée estimée à plusieurs années et la Ville s'engage dans un procès contre les experts. Cette mésaventure ressemble au premier projet avorté du cinéma : un programme mal conçu et des années de procédure juridique.

Et les sportifs risquent de ne pas aller non plus au COSOM, le gymnase de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) près du collège Anne-Frank. En effet, le Département des Hauts-de-Seine, a obtenu la fermeture de l'IUFM d'Antony au profit d'un nouveau site à Gennevilliers. Le devenir de ce terrain excellemment situé près du parc Heller alimente également l'appétit insatiable des promoteurs immobiliers. Sans idée précise sur son sort immédiat, la convention d'utilisation liant la Ville et le Département n'était toujours pas signée à la rentrée.

Quoi qu'il en soit, cette rentrée sportive était morose pour nombre de responsables de club car ils devaient céder des plages horaires à cause de l'incurie de la municipalité. Le développement des sports en prend un coup.

■ Pierre RUFAT

Handicap : la Mairie est aveugle

Dans le dernier numéro de Vivre à Antony, l'éditorial du Maire et un dossier de 4 pages sont consacrés à l'action de la ville d'Antony pour les personnes handicapées. Surréaliste ! Nous avons déjà souligné (voir APP-12 et notre tract du 5 septembre) la place honteuse d'Antony dans le classement 2009 établi par l'association Mobilité réduite. Si l'on consulte le dernier bilan qu'elle vient de réaliser (<http://www.accessiblepourtous.com/classement-des-villes-2010/antony/>), on est sidéré : les quelques aménagements réalisés ne sont que cosmétiques : les places de stationnement pour les handicapés ne sont pas aux normes, les passages surbaissés non plus, les bandes podotactiles, quand elles existent, sont mal placées, les accès aménagés ne sont pas signalés... Cela donne donc pour Antony une note de 3/10 assortie d'un carton rouge «Ville inaccessible» !

📧 Je veux recevoir
**Antony Place
Publique**
par mail et en couleur.
C'est gratuit, c'est
facile,
une simple demande à
app92@club-internet.fr
📧 Je retrouve aussi les
anciens numéros
et tous les dossiers sur
www.antonyplus.com

Antony-Habitat à la dérive ?

Que se passe-t-il à l'office municipal HLM, Antony-Habitat ? Les dossiers de construction des logements sociaux prévus en remplacement des appartements démolis depuis plusieurs années au Grand-Ensemble, s'enlisent alors que les financements sont garantis depuis plusieurs années. Ainsi, l'opération d'une centaine de logements sociaux sur les terrains du CEMAGREF, dans le quartier Descartes est reportée de deux ans ; les livraisons n'interviendront au mieux qu'en fin d'année 2013. En vérité, c'est le Président d'Antony-Habitat qui a « planté » l'opération en assujettissant sa réalisation à la vente des logements privés construits et vendus par un promoteur privé. Quant aux locataires, ils n'obtiennent aucune réponse aux questions posées concernant les charges locatives qui leur sont facturées

alors que lors d'un contrôle effectué par la « Confédération nationale des locataires » de très nombreuses anomalies et défaillances pénalisant les résidents ont été constatées (tarification et consommation de l'eau, factures exorbitantes d'électricité, entretien des ascenseurs, charges de personnel)... Les représentants de la CNL font notamment observer que l'Office surfacture le montant des provisions de charges ce qui lui procure une avance substantielle de trésorerie à moindre coût sur le dos des locataires !

Notons qu'à ce jour, une grande partie des locataires (ceux résidant dans l'ex-patrimoine de l'office 92) n'ont toujours pas reçu la régularisation des charges 2009, le directeur se déclarant en juillet dans l'incapacité d'élaborer les régularisations faute de moyens.



Toujours sûr de lui le Président qui n'admet aucune remarque sur sa gestion a refusé toute demande de rencontre avec les représentants de la « CNL » pour expliciter ces graves anomalies et déficiences.

■ Jean-Marc FEUILLADE

Bientôt les élections au Conseil d'administration d'Antony-Habitat : Aux urnes locataires !

C'est le 4 décembre prochain qu'auront lieu les élections des représentants des locataires au Conseil d'administration de l'Office municipal HLM Antony-Habitat. Tous les locataires détenteurs d'un bail peuvent voter, il n'y a pas de restriction due à la nationalité comme pour les élections locales. Les représentants élus par les locataires ne sont que 4 sur 23 membres, ce sont les seuls à être élus directement (tous les autres sont désignés par le Conseil municipal) et ils participent aux délibérations du Conseil d'administration.

Guével et Martine Chaine- représentant l'UDLI («Union départementale des locataires indépendants»), ont voté systématiquement toutes les délibérations proposées par le Président, y compris les augmentations de loyers, sauf lorsque le Président leur demande de s'abstenir... Les deux autres élus sont : Jacques Fajerweg, représentant de l'« Association des locataires de l'Office », appendice de l'association FO des consommateurs et Jean-Marc Feuillade représentant de la « Confédération Nationale du Logement » « CNL, Citoyens, solidarité logement » dont l'activité est régulièrement rapportée par la publication « l'écho des locataires ».

Pour permettre la plus large participation des locataires à ce scrutin, les représentants de la CNL ont demandé comme le prévoit le protocole national signé entre la fédération des HLM et les associations représentatives que le vote par correspondance soit mis en œuvre en parallèle du vote à l'urne ce qui permettrait une large participation des locataires. Le Président de l'Office et les autres associations de locataires n'ont pas voulu donner suite à cette disposition souhaitant d'évidence un vote confidentiel !

■ Antony Place Publique

Aujourd'hui sur les quatre élus, deux -Serge

L'école de la démocratie

Lors des récentes élections aux Conseils d'école, certains Parents d'élèves de l'école Ferdinand-Buisson ont eu la surprise de ne recevoir par la poste qu'une propagande électorale officielle très édulcorée : une profession de foi d'une fédération de parents d'élèves, toujours la même, celle classée habituellement à gauche, était absente. Comme la mise sous enveloppe du matériel électoral est faite de façon conjointe par des volontaires des trois fédérations, cette omission a entraîné un certain malaise : quels parents d'élèves pouvaient ainsi avoir une envie telle d'influencer le scrutin pour fouler aux pieds les règles de la démocratie ? Après qu'une nouvelle distribution ait été organisée, le résultat des élections n'a pas montré de bouleversement par rapport à l'année précédente. Mais cela doit nous rappeler qu'à l'heure où, à Antony, les élections politiques se font sur des machines à voter, la démocratie reste fragile...

Le dogme avant l'école

On savait la majorité municipale plus déterminée à manifester son opposition ultralibérale aux grèves des agents RATP qu'à améliorer par des actions constructives le fonctionnement du RER B (voir notre tract du 11 avril 2010). On sait désormais qu'elle est prête à abandonner les missions du service public scolaire pour réaliser avec de l'argent public des actions de bris de grève dont la légitimité et même la légalité sont questionnables. Ainsi, au cours du mois d'octobre, les cars de la Ville ont été réquisitionnés pour assurer des liaisons de suppléance du RER entre la station Antony-Centre et la porte d'Orléans. Du coup, les sorties « piscine » de plusieurs groupes scolaires d'Antony ont été purement et simplement annulées. Il faut dire que les enfants ne votent pas...

Conseil municipal du 30 septembre : surprises sur prise

Ce soir, la majorité municipale a pris une leçon de politique. Aux manettes depuis 1983, l'équipe de Patrick Devedjian et consorts a fait montre d'une naïveté surprenante et d'une méconnaissance préoccupante des questions antoniennes.

Ainsi, après les interventions vigoureuses et talentueuses de François Meunier (Parti communiste) et Fabien Feuillade sur la révision du plan local d'urbanisme, l'estrade des adjoints a été stupéfaite d'apprendre quel type d'immeubles la Franco-suisse prévoyait pour sa résidence Appolina avenue Gabriel-Péri à la place des pavillons récemment détruits. On aurait aimé que ce permis de construire ait suscité lors de son instruction au service d'urbanisme autant d'intérêt que la plaquette publicitaire fournie par Fabien Feuillade en séance... A la suite de quoi, Sophie Devedjian, un brin atterrée, se crut obligée de préciser : «Je vous demanderai de ne pas confondre la Mairie et les promoteurs». Evidemment.

Sur un autre sujet et un peu plus tard, l'adjointe à l'urbanisme tenta de se muer en directrice de campagne électorale cantonale de son mari : elle entreprit une comparaison entre les subventions (trop faibles selon elle) versées par le Conseil régional et celles, ô combien généreuses, répandues par Patrick Devedjian au titre de la cohésion sociale. Mal lui en a pris. Pascale Le Néouannic (Parti de gauche) lui rappela sèchement la répartition des compétences des différentes collectivités territoriales et les promesses non tenues du Département pour le lycée Théodore-Monnot. La compétence ne s'improvise pas.

A l'occasion d'une délibération sur le renouvellement de la convention avec le Greta, Jean-Yves Le Bourhis, maire adjoint à l'Education, a appris de la bouche de Pierre Rufat comment tout était organisé pour décourager les inscriptions aux cours

Quelques informations glanées au Conseil d'agglomération du 15 octobre 2010.

Six lots à l'eau. Les travaux de reconstruction de la piscine des Blagis à Sceaux ont pris plusieurs mois de retard, aucune entreprise ne s'est portée candidate sur 6 des lots du marché (dont la démolition, le gros œuvre et la charpente...). Du coup, réouverture prévue au plus tôt à l'automne 2012.

Sénant transparent. Lors de la dernière réunion entre la Région, le Département, la Communauté d'agglomération, le CROUS... consacrée à la Résidence universitaire d'Antony (RUA), Jean-Yves Sénant a été tellement actif que, dans le compte-rendu qu'il en a fait, le Président Siffredi a indiqué que notre Maire était absent ! Vérification faite, il était bien là, mais peut-être bien las ?

Les mécomptes de Siffredi. Dans son plaidoyer financier, Georges Siffredi en oublie ses tables d'addition. Il estime le coût de la luxueuse rénovation de la RUA à 33,5 millions d'euros avec un financement de



du soir en allemand. Il a assorti sa perplexité d'une promesse de mieux suivre cette question. Exactement comme l'an dernier à la même époque après une intervention de Verena Gonin.

Lors de l'adoption de la convention de financement en faveur des Relais d'Assistants Maternels (RAM), Véronique Bergerol, sensée être en charge de ce secteur, s'est révélée incapable de préciser la date d'ouverture du nouveau RAM à Pajeaud et a même oublié l'existence d'une antenne à La Fontaine qui fonctionne depuis un an. Le Maire lui-même dut venir au secours de son adjointe empêtrée. Les familles apprécieront cette implication bouillonnante...

Quant à Jean-Yves Sénant, il n'a pas pu annoncer au Conseil les positions qu'il défendra au sein de Paris-Métropole ou de l'association des maires de villes desservies par le RER B. Sans doute parce qu'elles n'ont pas encore été approuvées à Nanterre ?

■ Bruno EDOUARD

Echos de l'agglo

15 millions par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB), 5 millions par l'Etat, 5 millions du Département et 5 millions de la Région. Il reste donc encore 3,5 millions à trouver. Mais pas de souci, a-t-il expliqué : si le tour de table est incomplet, les loyers seront plus élevés.

Maireouprésident. La CAHB vient d'adhérer à Paris-Métropole à la suite du Département et des villes UMP des Hauts-de-Seine. Georges Siffredi y siègera en tant que maire de Châtenay et enverra son fidèle adjoint pour y représenter l'Agglomération. Belle démonstration de la hiérarchie des intérêts qui ne coïncide pas avec l'attitude communautaire qu'il s'efforce de prendre pendant les conseils.

Remaniement ? Tout au long des débats, les élus locaux UMP se sont bien gardés de se prévaloir d'une filiation d'idées avec le Gouvernement et il a fallu que ce soit le centriste Philippe Laurent qui cite Sarkozy lors de la présentation qu'il a faite de Paris-Métropole.

■ Antony Place Publique

Interview : Michèle Le Bars, Présidente de l'APPE

Antony Place Publique : Vous êtes responsable de l'Association pour la Promotion des Économies d'Énergies, pouvez-vous nous expliquer ce qui a motivé la création de cette association ?

Michèle Le Bars : Quelques citoyens, engagés sur le plan associatif ou politique, se sont inquiétés de la frilosité - c'est un terme faible - des actions liées aux économies d'énergie dans nos communes et plus précisément dans la CAHB (Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre) : Toujours pas d'agenda 21 (programme d'actions sur le développement durable pour le 21ème siècle), malgré un départ en fanfare il y a 4 ans, pas d'Espace Info Énergie, pas d'actions concertées sur l'amélioration des logements. Soumis à des pressions publicitaires et à des démarcheurs, nos concitoyens ne savent que faire pour diminuer significativement leur consommation : Quelles priorités dans les travaux, quels artisans, quelles aides, quel retour sur investissement ? Que faire dans une copropriété ?

APP : Quels sont les objectifs de cette association ?

MLB : Nos statuts déposés le 15 juin répondent à votre question : l'APPE a pour buts de promouvoir la création d'un Espace Info Énergie, en priorité sur la CAHB, d'agir en tant que de besoin auprès des collectivités locales concernées et de mener toutes les actions jugées nécessaires à la promotion des économies d'énergie sous

toutes leurs formes et des énergies renouvelables.

APP : Votre association a choisi d'agir sur le territoire de la Communauté d'agglomération plutôt qu'au niveau communal : pour quelles raisons ?

MLB : C'est notre Communauté d'agglomération qui a choisi d'assurer la compétence facultative « développement durable » . Elle compte 180 000 habitants ! Cette taille lui permettrait de définir une véritable stratégie en matière d'économies d'énergie, déclinée en plan d'actions et mode d'évaluation.

APP : La Communauté d'agglomération subventionne des «éco-travaux» pour les particuliers : qu'en pensez-vous ?

MLB : Toutes les collectivités le font. Ces aides sont indispensables. Même avec ces aides, j'oserai dire que réduire sa consommation d'énergie n'est possible aujourd'hui que pour les plus aisés .Mais nous savons tous que le prix de l'énergie va augmenter, de nombreuses familles sont déjà en état de précarité énergétique : des subventions pour éco-travaux ne suffiront pas. Cela ne fait pas une politique !

APP : Les économies d'énergie, cela concerne aussi bien les habitants, les entreprises, les administrations, les bâtisseurs. Comment agissez-vous auprès de chacun ?

MLB : Votre question est essentielle. Un Espace Info Énergie s'adresse aux particuliers, d'autres actions seraient



né-

cessaires. De plus, dans nos communes ce sont surtout des propriétaires de pavillons qui sont concernés : nous sommes bien conscients que ce n'est qu'une partie de la population ! Pour agir sur les entreprises, les administrations , il faudrait créer une autre structure, une Agence locale de l'Énergie comme il en existe, par exemple à St Quentin-en-Yvelines. Quant aux exigences à l'égard des bâtisseurs, toujours plus enclins à soigner l'apparence des logements qu'à devancer les normes environnementales, c'est dans le PLU (plan local d'urbanisme) que les préconisations peuvent exister. A Antony, rien n'a été inscrit à ce sujet . Et un promoteur m'a même dit qu'ils étaient heureux que leur programme ait « échappé à la Réglementation Thermique 2005 » !...

■ Antony Place Publique

Des chrysanthèmes pour Patrick Devedjian

Quelques heures après sa sortie annoncée de longue date du Gouvernement, Patrick Devedjian a été victime d'un revers certainement définitif, lui qui brigait la présidence de l'UMP 92 le 15 novembre dernier. Un épisode qui laissera des traces chez l'ancien Maire d'Antony sèchement battu par Jean-Jacques Guillet, Député-maire de Chaville qui a récolté 63% des suffrages exprimés. Si Patrick Devedjian a fait le plein des voix dans l'extrême Sud du département, les bastions UMP l'ont largement désavoué : c'est à plus de 80 % que les représentants de la circonscription de Neuilly / Puteaux, celle de Jean Sarkozy, ont votés pour M Guillet. Jean Sarkozy (qui ambitionne certainement d'occuper le poste de président du conseil général en mars prochain) a donc le triomphe modeste et le cynisme - déjà - plein les lèvres en déclarant : « Pour les prochaines élections cantonales, il faut que tout le monde se rassemble derrière Patrick Devedjian, qui est notre chef de fil naturel pour ce scrutin. » Il fallait oser... Patrick Devedjian voit ainsi s'esquisser une douloureuse fin de carrière politique alors que se profile une bataille plus que difficile pour renouveler son mandat de conseiller général sur le canton Antony Nord / Bourg-la-Reine en mars prochain. Patrick Devedjian l'a compris le 15 novembre au soir au moment de conclure cette soirée en remerciant Jean-Jacques Guillet « pour ses fleurs... mais elles ont un peu le goût des chrysanthèmes ». Si c'est lui qui le dit...

ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Fabien Feuillade

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Annie-Laure Delacroix, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Jean-Marc Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit, Jean-Marc Feuillade, Bruno Edouard, Fabien Feuillade

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL
Dépôt légal annuel

Imprimé sur papier recyclé